



UDDEN 52

Union haut-marnaise des
Délégués Départementaux
de l'Education Nationale



OCCE 52

Office Central de la
Coopération à l'Ecole



DSDEN 52

Direction des Services
Départementaux de
l'Education Nationale

Fiche d'inscription 2026-2027

Ecoles Fleuries - Jardins d'école et développement durable

À retourner complété **avant le 15 décembre** auprès du DDEN de votre école et en copie par courriel à l'OCCE 52 (ad52@occe.coop)

Rappel des objectifs de cette opération (cf article 3 règlement intérieur)

Activités de jardinage liées à l'aménagement intérieur et extérieur des établissements, et/ou sur la réalisation d'un coin nature.

DÉMARCHE – La réalisation de ce projet permet la mise en place d'un travail d'équipe et la formation d'un véritable esprit coopératif, c'est donc dans le cadre de la coopérative, chaque fois qu'elle existe, que les élèves prendront en charge cette activité dans un esprit d'éducation citoyenne.

ENJEUX - En s'inscrivant à cette opération, les enseignants peuvent développer un projet avec leurs élèves dont la dimension éducative, la démarche pédagogique et le caractère interdisciplinaire contribuent au « mieux-vivre » et « agir ensemble » ; en créant les conditions favorables aux apprentissages, il s'inscrit pleinement dans le projet d'école et d'établissement.

OBJECTIFS - L'éveil au Développement Durable, le respect de la nature, la prise de conscience de mieux la préserver, la sensibilisation à la biodiversité, la gestion de l'eau, le tri-sélectif, l'utilisation du compost, l'alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires guidera la démarche pédagogique.

Coordonnées

Nom de la coopérative scolaire Adresse complète			N° de la coop • • •
Classes inscrites	Niveau	Effectifs	Enseignant de la classe
1 -			
2 -			
3 -			
4 -			
5 -			
Nombre total d'élèves	• • • •	Nom du directeur / Principal ou enseignant référent de l'action	

Date :

Signature :

ATTENTION : La visite est facultative (L'école peut y renoncer si le projet n'est pas prêt). Dans ce cas prévenir son DDEN et en copie l'OCCE 52 avant le 15 avril.

Indiquer avant le 15 mai les jours ou les demi-journées à éviter pour le passage possible du petit comité à compter du 22 juin.

Possibilité de faire appel à l'OCCE (ad52@occe.coop ou 03.25.32.01.08) pour accompagnement ou formation.

Pendant la dernière quinzaine de l'année scolaire, fournir 5 photos qui retracent le projet en situation et le résultat pour sa mise en valeur au moment de la présentation.